LE DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

Vie affective, contraception et IVG

Les Centre de Santé Sexuelle (CSS) sont des lieux où des secrétaires, des médecins, des sages-femmes, des conseillères conjugales et des infirmières vous accueillent et répondent à vos questions en lien avec la sexualité et la vie affective. Ils sont ouverts à toutes et tous, adultes et mineurs, gratuitement, dans le respect de votre anonymat.

Le Centre de Santé Sexuelle (CSS) départemental

Il dispose de cinq antennes sur le département situées à Bergerac, Nontron, Périgueux, Ribérac et Sarlat.

Sur chaque centre, une équipe pluriprofessionnelle est en mesure de répondre à vos questions sur la sexualité, la contraception, l'IVG (Interruption Volontaire de Grossesse), les infections sexuellement transmissibles, le dépistage, l'éducation familiale et le conseil conjugal.

Le centre vous propose :

- des consultations médicales,
- des entretiens avec une conseillère conjugale et familiale (CCF),
- des entretiens avec une infirmière.

Les partenaires éducatifs, associatifs et médico-sociaux ont la possibilité de solliciter les équipes du CSS afin d'organiser des **actions collectives** d'information et de prévention hors les murs.

Les consultations médicales

Vous pourrez bénéficier d'une consultation médicale avec une **sage-femme** ou un **médecin** sur rendez-vous. La consultation ne nécessite aucune avance de frais.

Les mineur-e-s ou les usager-e-s souhaitant garder l'anonymat ainsi que les personnes ne bénéficiant d'aucune couverture sociale peuvent bénéficier d'une prise en charge financière de la consultation, des examens de laboratoire et des dispositifs contraceptifs par le Conseil Départemental.

Les entretiens avec une conseillère conjugale et familiale

Ces entretiens, généralement sur rendez-vous, sont en lien avec la vie affective et sexuelle, la **contraception** et l'**IVG**, mais également avec le conseil conjugal et familial et la parentalité. Ils se déroulent en individuel, en couple ou en famille.

La conseillère conjugale et familiale vous accompagne dans votre démarche concernant l'IVG.

L'entretien pré-IVG, **obligatoire avant une intervention pour les mineures,** est réalisé par la Conseillère Conjugale et Familiale. Elle vous délivrera alors l'attestation à remettre au centre réalisant l'intervention.

Les entretiens avec une infirmière

L'infirmière vous recevra sans rendez-vous, pourra vous accompagner dans **le diagnostic d'une grossesse**, vous délivrer la "pilule du lendemain", ou vous prescrire un renouvellement de **contraception.** Elle pourra vous orienter vers le professionnel adapté à votre situation si nécessaire.

Les actions collectives d'information sur la vie affective et sexuelle

Le CSS a pour mission d'organiser des actions collectives d'information sur la **vie affective et sexuelle** auprès des jeunes en milieu scolaire et dans les établissements d'accueil des personnes en situation de réinsertion ou de handicap sur le département.

Les équipes pluriprofessionnelles des antennes CSS co-organisent, avec les partenaires demandeurs, des séances d'information collective sur la vie affective et sexuelle hors les murs ou sur le site de l'antenne CSS.